

À vendre, église...



La famille Gouyou dans la chapelle des Ursulines d'Aire-sur-l'Adour (Landes) achetée en 2011 et entièrement restaurée. Deux tiers des 600 m² accueillent les pèlerins de Compostelle, l'autre partie est habitée par le couple et ses enfants.

Aujourd'hui, collectivités locales et diocèses, mais aussi propriétaires privés se mobilisent pour sauver églises et chapelles.

Gérard et Sophie Gouyou ont acquis la chapelle de style néogothique des Ursulines, il y a trois ans, pour « *la maigre somme* » de 100 000 €. « *Quand nous sommes arrivés, c'était un squat, la nef centrale était devenue une piste de roller le long du chemin de croix* », se souvient Gérard Gouyou.

Cette chapelle de 600 m², laissée à l'abandon par son propriétaire sur la colline du Mas d'Aire-sur-l'Adour (Landes), devait être démolie et transformée en parking. Grâce à la mobilisation des habitants du quartier, « *les voisins, les joueurs de l'équipe de rugby et les pèlerins* », ces amoureux du patrimoine ont redonné à la chapelle son cachet d'antan : « *Une église n'appartient jamais à personne, les gens ici se sont approprié le lieu.* » Les deux tiers de la surface de la chapelle accueillent aujourd'hui les pèlerins de Compostelle et de nombreux concerts. L'autre partie est habitée par le couple et ses enfants.

En moyenne, selon l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), 20 églises sont ainsi vendues, puis conservées ou transformées, chaque année en France. Mais « *cet épiphénomène de ventes d'églises est amené à progresser dans les prochaines années* », selon Maxime Cumunel, délégué général de l'OPR, selon qui « *la réduction du nombre de fidèles entraîne un déclin du Denier de l'Église qui obligera les diocèses à se défaire d'une partie du patrimoine qu'ils ne sont plus en mesure d'entretenir* ».

« Les projets proposés sont souvent culturels et voués à une ouverture au public »

En vertu de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, les diocèses sont affectataires des 40 000 églises catholiques de France, 90 % d'entre elles étant propriété des communes. Faute de rénovations de plus en plus difficiles à financer, une part de ce patrimoine, dont le tiers est classé Monument historique, s'est déjà fragilisée.

Certaines communes souhaitent se défaire de leur église, mais la loi est très stricte quant à la désaffectation d'un lieu de culte : non-célébration du culte pendant plus de six mois consécutifs, insuffisance d'entretien mettant en péril la conservation de l'édifice et la sécurité du public, détournement de l'édifice de sa destination culturelle... Et une commune

ne peut vendre une église que si l'évêque donne son accord et après une cérémonie de désaffectation.

Mais les ventes d'églises sont aujourd'hui surtout l'initiative de particuliers propriétaires d'églises désaffectées depuis des décennies. Une fois sur le marché, *« les édifices religieux attirent un certain type de clientèle et les projets proposés par les acheteurs réels sont souvent culturels et voués à une ouverture au public »*, constate Patrice Besse, agent immobilier spécialisé dans la vente de monuments historiques.

Prêt-à-porter, pizzeria, hôtel...

Quelques rares églises vendues sont transformées en logement privé mais la plupart d'entre elles conservent en effet un caractère ouvert et universel. Comme le souligne Mgr Michel Dubost, évêque d'Évry-Corbeil-Essonnes, *« une église vide ne sert à rien. Il vaut mieux qu'elle soit achetée et transformée que détruite. »*

Loin de leur passé religieux, plusieurs dizaines d'édifices connaissent d'ores et déjà une nouvelle vie. Au cœur de Nantes, dans la nef principale d'une ancienne chapelle jésuite, les vitraux éclairent des collections de prêt-à-porter du créateur textile Yann Dréano, depuis la vente du bâtiment en 2007.

De l'autre côté de la France, à La Seyne-sur-Mer (Var), une chapelle mariste du quartier Mar Vivo s'est transformée en pizzeria il y a vingt-cinq ans. La chaîne hôtelière Ibis de La Rochelle a quant à elle conservé la façade de l'église du Vieux-Port...

« Ces édifices ont un passé »

En revanche, lorsqu'il a été question de vendre l'église Saint-François-d'Assise de Nancy à la chaîne de restauration rapide KFC en 2012, les réactions ont été si virulentes que le projet a été abandonné. L'église est toujours en vente.

« Ces édifices ont un passé. Ils peuvent être transformés, mais pas en n'importe quoi », met en garde le P. Éric Millot, vicaire général du diocèse de Dijon, qui regrette que la chapelle de l'hôpital général de la ville soit bientôt transformée en vinothèque, dans le cadre du projet de Dijon Cité de la gastronomie : *« Je ne comprends pas qu'on crée un commerce dans un lieu où des milliers de personnes sont venues confier leur tristesse à Dieu, dans la gratuité de la prière. Nous avons tout à gagner à conserver cette mémoire. »*

« Les églises sont mises en vente par les communes parce qu'elles sont fermées et vides en permanence. C'est la responsabilité des fidèles de réinvestir ces lieux : à travers une vie liturgique forte de la part des laïcs, à travers la culture, et à travers toute initiative qui intègre une dimension universelle, culturelle et cultuelle », explique Maud de Beauchesne, responsable du département Art sacré de la Conférence des évêques de France (CEF) qui mène depuis plusieurs années une réflexion sur « comment faire vivre les églises » par les chrétiens et non chrétiens.

Depuis quatre ans, près de 600 églises de France, principalement rurales, ouvrent leurs portes le temps d'une « Nuit des églises ». Une façon de se réapproprier ces lieux et d'éveiller à la beauté du patrimoine religieux.

Fanny Cheyrou.